

Contrôle de conception et d'implantation d'un dispositif d'assainissement non collectif

FICHE DECLARATIVE ET DEMANDE DE CONTRÔLE AUPRES DU SPANC

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC –Service Public d'Assainissement Non Collectif est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de la mission de contrôle du SPANC.

L'avis préalable du SPANC sur la conception et l'implantation est indispensable avant toute modification ou création d'une installation nouvelle ou réhabilitée.

Les vérifications sont réalisées en deux temps et se déclinent ainsi :

- examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné ;
- contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblayage) pour confirmer leur bonne exécution.

Pour plus de renseignements sur les filières agréées, le dimensionnement et l'implantation de filière peut être exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement de service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance du règlement du SPANC et de prendre contact avec le SPANC pour toute information complémentaire.

Le présent feuillet renseigné et signé doit être déposé auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. L'avis de conformité de votre projet d'assainissement non collectif établi par le SPANC est une pièce constitutive de votre demande de permis de construire.

Rappel : le S.P.A.N.C. n'est pas le concepteur de votre projet d'assainissement non collectif

<u>Cadre réservé au SPANC :</u>		
<u>Commune de :</u>		
<u>Exemplaire :</u> ☐ Pétitionnaire ☐ Entreprise ☐ S.P.A.N.C.	<u>N° de dossier :</u> Référence à rappeler dans toute correspondance	
	Date de réception :	

VOLET 1 : Informations générales

► LE PETITIONNAIRE (le propriétaire)

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : mobile :Mail :

► **NATURE DE LA DEMANDE**

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- ☐ d'une demande de Permis de Construire d'une construction neuve
- ☐ d'une demande de Permis de Construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- ☐ de la réhabilitation ou de la création d'un dispositif d'assainissement non collectif sans Permis de Construire
- ☐ d'une modification du projet d'assainissement non collectif suite à avis non conforme préalable

VOLET 2 Caractéristiques du projet

► **ADRESSE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Adresse :Code postal :

52..... Commune :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

► **TYPE D'IMMEUBLE A ASSAINIR (cocher le cas correspondant)**

☐ **CAS N°1 : MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE**

☐ existante ☐ neuve ☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location

▪ **Détail des pièces principales* (PP) :**

* Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les «**pièces principales**» sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux «**pièces de services**» (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

☐ salon et salle à manger séparés ☐ séjour ☐ veranda

☐ Chambre(s) : ☐ bureau(x) > 10 m² : ☐ autre :

Dans le cas d'une extension d'un immeuble, il convient d'indiquer ci-dessus la situation future : ensemble des pièces existantes et projetées.

▪ En cas d'application d'une équivalence entre pièces principales et nombre d'Équivalents-Habitants (EH) distincte de celle prévue par la réglementation (1PP=1EH), quel est le nombre d'EH retenu?EH

▪ **Occupation**

Nombre d'habitants permanents :

Nombre d'habitants saisonniers/occasionnels : Périodes d'occupation: mois/an

☐ **CAS N°2 : AUTRES IMMEUBLES**

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux desservi(s) par l'installation?

Nombre d'usagers ?

Capacité d'accueil : personnes

Nombre d'Équivalents-Habitants (EH) retenu : EH

L'étude à la parcelle prescrivant le dimensionnement du dispositif à réaliser est obligatoire et doit être joint à la présente demande.

► **MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

☐ Alimentation privée

Merci de préciser par quel moyen (puits, source, etc.) :

☐ Adduction publique

► COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Rappel : les eaux pluviales doivent être séparées du système d'assainissement non collectif projeté.

Destinations des eaux pluviales :

- ☐ réseau d'eaux pluviales ☐ fossé
☐ puits d'infiltration ☐ cours d'eau :
☐ autre :

► CARACTÉRISTIQUES DE LA PARCELLE

- Surface totale m² Surface disponible pour l'installation m²
▪ Pente existante : ☐ < 5 % ☐ de 5 à 10 % ☐ > 10 %
▪ Terrain inondable : ☐ Oui ☐ Non
Si **OUI**, de quelle(s) origine(s) ?
☐ par remontée d'eaux souterraines ☐ par ruissellement des eaux pluviales
☐ par crue d'un cours d'eau (préciser lequel :)
▪ Nappe d'eau présente à moins de 1m du fond de fouille projeté ☐ Oui ☐ Non
(hors niveau exceptionnel des hautes eaux)
▪ Nature du sol ☐ Perméable (k ≥ 10 mm/h) ☐ Imperméable (k < 10 mm/h)
▪ Étude de sol ou de dimensionnement réalisée (si oui, la fournir) : ☐ Oui ☐ Non
▪ Présence d'un puits ou d'un forage à proximité du dispositif ☐ Oui ☐ Non

Si oui, s'agit-il d'un forage déclaré (déclaration en mairie au titre de la loi sur l'eau 2006) ?

☐ Oui ☐ Non

Est-il utilisé pour la consommation humaine ?

☐ Oui ☐ Non

Est-il utilisé pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?

☐ Oui ☐ Non

Est-il utilisé pour l'arrosage hors légumes destinés à la consommation humaine ?

☐ Oui ☐ Non

Distance vis-à-vis de l'installation d'assainissement : ☐ > 35 m ☐ < 35 m

Note : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

- Contraintes particulières liées à la parcelle d'implantation de la filière :

☐ accès difficile à la parcelle ☐ zones de passage, végétation, piscine, ...:

.....

VOLET 3 Caractéristiques de l'installation projetée

► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

- Conception du projet par : ☐ bureau d'études ☐ installateur ☐ autre :

Nom de la société :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax : Mail :

Nom et Prénom de la personne référente :

▪ **Réalisation de l'installation (entreprise ou particulier) - (Si Connu)**

- ☐ par le pétitionnaire ☐ par l'entreprise

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax : Mail :

Nom, Prénom et qualité de la personne référente :

INSTALLATION ANCIENNE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé? ☐ Oui ☐ Non

Détail des éléments qui seront conservés:

IMPORTANT : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement/traitement/évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

► **CAS N°2 : FILIERE AGREEE**

Fabricant : Modèle :

Numéro d'agrément : Capacité de traitement: EH

► **DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS :**

☐ **Chasse Automatique** (chasse à auget, auget basculant) Volume de la bâchée: m³

☐ **Pompe ou système de relevage** Volume du poste: m³
Nombre de pompes dans le poste:
Usage: ☐ Eaux brutes ☐ Eaux prétraitées ☐ Eaux traitées

► **MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES**

▪ **par infiltration sur la parcelle :** ☐ **Tranchée(s) d'infiltration** ☐ **Tranchée(s) d'irrigation**

Longueur totale = m soit tranchées de m chacune

Profondeur = m

☐ **Lit d'infiltration**

Surface = m² soitm xm Profondeur =..... m

▪ **par rejet en milieu hydraulique superficiel* :**

☐ Réseau communal d'eaux pluviales : Exutoire du collecteur :

☐ Fossé : Exutoire du fossé :

☐ Cours d'eau* : Nom du cours d'eau :

☐ Puits d'infiltration : Dimensionnement : Profondeur : m

☐ autre :

Ces exutoires sont soumis à autorisation des instances concernées. Il faut donc compléter et faire signer **OBLIGATOIREMENT par l'accord de rejet des eaux épurées (feuille n°2) et joindre tout document administratif*

autorisant le rejet (dérogation préfectorale, autorisation de rejet...) (propriétaire du rejet ou le service compétent). Se référer au règlement du SPANC.

► **OBSERVATIONS ÉVENTUELLES DU PÉTITIONNAIRE**

.....
.....

► **PERSONNE A CONTACTER POUR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET**

☐ Le Pétitionnaire ☐ le concepteur ☐ L'entreprise ☐ Autre personne (à préciser ci-dessous)

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax : Mail :

► **PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE**

- Plan de situation au 1/25000 et 1/2000 ;
- Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle;
- un exemplaire de l'étude de sol réalisée sur la parcelle selon le règlement de service pour les filières par infiltration
- un exemplaire de l'étude du dimensionnement de l'assainissement non collectif réalisé par le Maître d'œuvre du projet (pour tout projet autre qu'une maison d'habitation)
- Fiche schématique présentant la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau).
- dans le cas d'une filière drainée, faire compléter et signer l'accord de rejet (feuillet n°2) et joindre l'autorisation du service compétent

VOLET 3 : Engagement du pétitionnaire

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service. En outre, je m'engage :

- À fournir au SPANC toutes les pièces demandées en page précédente;
- À informer le SPANC de toute modification de mon projet;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC sur la conception et l'implantation du dispositif projeté;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement dans le délai indiqué dans le règlement de service du SPANC;
- À respecter les règles techniques de pose du système projeté;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux;
- à garantir l'accès aux ouvrages d'assainissement non collectif au prestataire du S.P.A.N.C.,
- À ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément le cas échéant (filières agréées);
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.
- À régler la redevance en cas de visite de contrôle supplémentaire conformément au Règlement du service public de l'assainissement non collectif.

Fait à :, le

Signature